

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2011

Réception par le Prefet : 23/06/2011

Publication : 24/06/2011



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2011-6-9-2

Séance du vendredi 17 juin 2011

### FONDS DEPARTEMENTAL POUR LES MANIFESTATIONS ET CONGRES NATIONAUX SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-4-9-1 du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative aux moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une somme de 2 000 € à la Société Hippique de Mulhouse au titre du Fonds départemental pour les manifestations et congrès se déroulant dans le Haut-Rhin pour l'organisation d'un concours international de dressage du 17 au 19 juin 2011 à Mulhouse.
- Précise que cette dépense sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 021, programme J 718 qui est doté d'une enveloppe de 38100 € votée au BP 2009.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions